

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1014^e séance, tenue le mardi 10 juin 2008,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Giovanni De Paoli, M. Jacques Boucher; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreau (en remplacement de M. Pierre G. Lafleur); des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Raymond Lalande, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Mountagha Sow; un chargé de cours; M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard; journaliste *FORUM*, M. Mathieu-Robert Sauvé.

INVITÉS : M. André Ferron, vice-doyen, Faculté de médecine (pour la délibération CE-1014-6.1); M. Yves Joannette, professeur titulaire, Faculté de médecine (pour les délibérations CE-1014-6.2 et 6.3); M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle, Bureau des affaires académiques et des programmes de Baccalauréat, École Polytechnique ((pour les délibérations CE-1014-7.3 et 7.4)

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; les membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau, M. Robert Prud'homme; des étudiants : M. Nicolas Descroix, M. Robert Martin; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président signale la nomination de M. Gilles Trudeau comme doyen de la Faculté de droit, de M. Gilles Lavigne comme doyen de la Faculté de médecine dentaire (à compter du 20 juin), et de M. Gérard Boismenu comme doyen de la Faculté des arts et des sciences. Il mentionne également que la nomination de trois membres étudiants, annoncée lors de la dernière séance, a été approuvée par le Conseil lors de sa séance tenue le 9 juin dernier. Le président souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres.

CE-1014-1

ORDRE DU JOUR

CE-1014-1

Les points 6.6 et 7.4 sont retirés; la numérotation des points est décalée en conséquence. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1013^e séance tenue le 13 mai 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Commission des études
 - Calendrier des séances pour l'année 2008-2009 — Projet
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine
 - Création d'un programme de DES (cliniciens-chercheurs)
 - 6.2 Faculté de médecine
 - Programmes de sciences biomédicales
 - Création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

- 6.3 Faculté de médecine
 - Programmes de sciences biomédicales
 - Création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de Ph.D. (sciences biomédicales)
- 6.4 Faculté de médecine
 - École de réadaptation
 - Modalités de l'admission aux programmes de M.Sc. (physiothérapie) et de M.Sc. (ergothérapie)
- 6.5 École HEC Montréal
 - Programme de M.Sc. (Sciences de la gestion)
 - Modifications au règlement pédagogique, au répertoire et à la structure du programme : ajout d'une modalité avec projet supervisé pour les options suivantes : Affaires internationales, Comptabilité publique, Contrôle de gestion, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Ingénierie financière, Intelligence d'affaires, Logistique, Technologies de l'information
- 7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté de médecine
 - École de réadaptation
 - Modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (Physiothérapie)
 - 7.2 Faculté de médecine
 - École de réadaptation
 - Modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (Ergothérapie)
 - 7.3 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Baccalauréat en génie biomédical
 - 7.4 École Polytechnique
 - Règlements pédagogiques des programmes de Baccalauréat
 - Modifications aux règlements : article 9.10
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1014-2

Procès-verbal de la 1013^e séance tenue le 13 mai 2008

CE-1014-2

On prend note d'inscrire Mme Louise Béliveau dans la liste des présences du procès-verbal présenté pour adoption.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1013^e séance tenue le 13 mai 2008, tel que corrigé.

CE-1014-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1013-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1013^e séance tenue le 13 mai dernier. La secrétaire générale en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1013-4.1, sur une question portant sur les superviseurs et directeurs de thèses aux études supérieures, M. André Ferron explique que les superviseurs et directeurs de thèses reçoivent une formation en recherche, et qu'une affectation est donnée par la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP. Dans les situations où ces responsables ne détiennent pas la permanence, ou dans le cas où des chercheurs se voient offrir un poste dans une autre institution, les facultés assurent un remplacement; dans les cas où cette dernière situation s'est présentée —notamment à la Faculté de médecine—, aucune conséquence problématique n'a été observée.

que par différentes initiatives ou projets relatifs aux environnements d'apprentissage, développés au niveau des unités académiques.

La vice-rectrice adjointe aux études mentionne que depuis le mois de février 2008, environ une vingtaine de projets ont été présentés par des Facultés en lien avec des formations assistées par des technologies. Elle ajoute qu'au cours des deux prochaines années, les systèmes d'information seront revus en fonction de répondre aux besoins identifiés en matière d'environnements numériques d'apprentissage. Les projets préparés par les Facultés sont développés en partenariat avec le Bureau du *provost* et avec le BENA. Le président signale que l'Université a fait l'acquisition d'un progiciel de gestion en vue de l'utilisation de technologies appropriées pour la formation à distance. Dans cette perspective, les doyens ont été invités à soumettre des projets ; les développements qui en découleront constitueront des projets institutionnels, et non plus des développements relevant d'initiatives ponctuelles.

M. Sow présente une question sur le développement du campus de Laval, quant aux conséquences éventuelles de l'ouverture de postes de professeurs sur ce campus sur la situation du corps professoral du campus principal.

Le président indique que l'entente sur ce projet restant à finaliser, il y aura lieu de présenter l'information sur ce projet à une séance ultérieure. Il mentionne que les postes qui seraient ouverts au campus de Laval correspondront à des postes supplémentaires.

CE-1014-5 COMMISSION DES ÉTUDES CE-1014-5
- Calendrier des séances pour l'année 2008-2009—Projet

A-33/1014^e/632

Les membres ont pris connaissance du projet de calendrier des réunions de la Commission pour l'année 2008-2009. Après vérification du calendrier des instances, la Commission convient de modifier la date de la réunion du mois d'octobre, soit le 14 octobre au lieu du 28. Le calendrier de la Sous-commission du premier cycle sera modifié en conséquence.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le calendrier de ses séances pour l'année 2008-2009, conformément au document A-33/1014^e/632 modifié.

CE-1014-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1014-6

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales présente les projets inscrits aux points 6.1 à 6.5. La Commission reçoit M. André Ferron, vice-doyen de la Faculté de médecine, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, et M. Yves Joannette, professeur titulaire de la Faculté de médecine, pour la présentation des projets inscrits aux points 6.2 et 6.3. La représentante de l'École HEC Montréal présente le projet inscrit au point 6.5.

CE-1014-6.1 FACULTÉ DE MÉDECINE CE-1014-6.1
- Création d'un programme de DES (cliniciens-chercheurs)

A-33/1014^e/622

Le programme de DES (cliniciens-chercheurs) constituera un programme du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada. Il vise à donner la possibilité à des étudiants déjà inscrits à un programme de spécialité médicale ou chirurgicale de faire de la recherche à la fin de leur programme de résidence. Ce programme permettra de répondre à une demande grandissante pour des cliniciens-chercheurs. La structure, les contenus et les modalités d'organisation du programme sont décrites aux pages 4 à 11 du document de présentation. Des précisions sont apportées sur les modalités de financement des étudiants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de DES (cliniciens-chercheurs), à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/622.

CE-1014-6.2

FACULTÉ DE MÉDECINE

CE-1014-6.2

Programmes de sciences biomédicales

- Création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales)

A-33/1014^e/623

La création d'une option « Sciences du vieillissement » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales) [ainsi qu'au programme de Ph.D., traité à la délibération suivante) se pose en lien avec l'évolution des phénomènes liés à la démographie et au vieillissement, et avec les axes de recherche développés dans ce domaine — notamment en lien avec le Centre de recherche de l'Institut de gériatrie de l'Université de Montréal —, soit les axes : Neurosciences cognitives et vieillissement; Soins, interventions et promotion du vieillissement en santé; Relation personne-environnement et vieillissement. La présentation du projet de l'établissement d'une option « Sciences du vieillissement » se reporte au document A-33/1014^e/624 (sur le programme de Ph.D.), lequel décrit la justification et le contexte du projet. La structure du programme modifié de M.Sc. est décrite aux pages 3 et 4 du document de présentation (A-33/1014^e/623). On signale le caractère fortement interdisciplinaire de cette option et des équipes de recherche concernées par ce domaine, ainsi que l'exclusivité de l'Université en regard de l'offre d'une formation dans ce domaine. La création de l'option va permettre d'accroître la visibilité, la reconnaissance et la diffusion de l'expertise présente à l'Université en sciences du vieillissement.

En regard de l'évolution que la nouvelle option est appelée à suivre, on prend note d'accroître la visibilité des composantes interdisciplinaires à travers les contenus et les titres de cours (neuropsychologie, sociologie, kinésiologie, nutrition, droit, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de M.Sc. (sciences biomédicales), à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/623.

CE-1014-6.3

FACULTÉ DE MÉDECINE

CE-1014-6.3

Programmes de sciences biomédicales

- Création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de Ph.D. (sciences biomédicales)

A-33/1014^e/624

La présentation de l'option « sciences du vieillissement » correspond à celle présentée à la délibération précédente. Dans le cas du programme de Ph.D., la modification au programme comporte la création d'un séminaire méthodologique. La structure de l'option est décrite à la page 3 du document de présentation (A-33/1014^e/624).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « sciences du vieillissement » au programme de Ph.D. (sciences biomédicales) de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/624.

CE-1014-6.4

FACULTÉ DE MÉDECINE
École de réadaptation
- Modalités de l'admission aux programmes de M.Sc.
(physiothérapie) et de M.Sc. (ergothérapie)

CE-1014-6.4

A-33/1014^e/625

Les membres ont reçu des pages à substituer au document A-33/1014^e/625, sur les modalités d'admissibilité à la maîtrise à partir du programme de Baccalauréat, qui ont été modifiées à la suite de demandes de la Sous-commission du premier cycle.

Les programmes de M.Sc. (physiothérapie) et de M.Sc. (ergothérapie) proposant dorénavant un continuum de la formation selon un cursus intégré du Baccalauréat et de la Maîtrise, les modalités réglementaires ont été revues en conséquence, et traitées au niveau du premier cycle et du deuxième cycle. Les modifications aux programmes correspondants de Baccalauréat sont traitées aux points 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour. Cette modification s'inscrit dans le mouvement de rehaussement des exigences des organismes canadiens d'accréditation des programmes universitaires en physiothérapie et en ergothérapie. Le document de présentation décrit la justification du projet de modification, ainsi que la structure et les modalités réglementaires des programmes modifiés.

À la suite de questions, des précisions sont apportées sur le processus qui sera suivi pour le cheminement de l'étudiant aux deux programmes, en regard de l'admission et de l'inscription. On mentionne que certaines des modalités envisagées devront être vérifiées quant à leur adéquation; un comité a été prévu à cette fin. Ces éléments seront également examinés par un comité mandaté par la FESP pour étudier la problématique du continuum Baccalauréat-Maîtrise. On explique que la modalité proposée à cette étape apparaît la plus adéquate.

On remarque que le contexte d'un continuum Baccalauréat-Maîtrise touche à la question de l'équité interfacultaire entre les systèmes de notation. Il conviendra de coordonner les travaux des instances qui étudient ces questions. En réponse à une remarque sur la notation, il est précisé que l'on a effectué les comparaisons nécessaires en regard du système de notation utilisé actuellement, et qu'il n'y a pas lieu de croire que cet aspect occasionnera des situations problématiques. On mentionne par ailleurs qu'à cette étape du projet, la modalité de passage automatique à la Maîtrise apparaît la plus adéquate.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modalités de l'admission aux programmes de M.Sc. (physiothérapie) et de M.Sc. (ergothérapie), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/625 modifié.

CE-1014-6.5 ÉCOLE HEC MONTRÉAL CE-1014-6.5
Programme de M.Sc. (sciences de la gestion)
- Modifications au règlement pédagogique, au répertoire et à la structure du programme : ajout d'une modalité avec projet supervisé pour les options suivantes : Affaires internationales, Comptabilité publique, Contrôle de gestion, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Ingénierie financière, Intelligence d'affaires, Logistique, Technologies de l'information

A-33/1014^e/626

Le projet mentionné en rubrique propose des modifications au programme de M.Sc. (sciences de la gestion), portant sur la structure du programme et de ses options, ainsi qu'au règlement pédagogique et au répertoire de cours.

La justification du projet de modification est décrite aux pages 1 et 2 du document de présentation, et se pose principalement en fonction d'une entente intervenue entre l'École et l'Ordre des CMA du Québec, afin de permettre aux CMA (comptables en management) de substituer un programme de M.Sc. avec option comptabilité au programme d'appoint offert par l'Ordre des CMA, soit la formation PLS (Programme en *leadership* stratégique). De ce fait, il fallait adapter les modalités de cheminement dans le programme de M.Sc. ainsi que les modalités réglementaires, l'offre de cours et la structure de certaines options, notamment afin de permettre une voie d'accès visant à transformer le diplôme DESS-CP en un diplôme de Maîtrise.

En réponse à des questions, des précisions sont apportées sur la durée habituelle des études dans ce programme, sur le cheminement par cohortes et sur les modalités de formation (cours et projets supervisés)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, au répertoire et à la structure du programme : ajout d'une modalité avec projet supervisé pour les options suivantes : Affaires internationales, Comptabilité publique, Contrôle de gestion, Gestion des opérations et de la production, Gestion des ressources humaines, Ingénierie financière, Intelligence d'affaires, Logistique, Technologies de l'information, au programme de M.sc. (Sciences de la gestion) de l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1014^e/626.

CE-1014-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.4. La Commission reçoit M. Yves Boudreault, directeur des études de premier cycle au Bureau des affaires académiques et des programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la présentation des projets inscrits aux points 7.3 et 7.4.

CE-1014-7.1 FACULTÉ DE MÉDECINE CE-1014-7.1
École de réadaptation
- Modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie)

A-33/1014^e/627, A-33/1014^e/627.1

Ce projet est étudié en lien avec les projets inscrits aux points 6.4 et 7.2.

La modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (Physiothérapie) —de même que celle au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (Ergothérapie), inscrite au point suivant— porte principalement sur les dispositions réglementaires

propres au programme, modulées en regard de l'établissement d'un cursus intégré Baccalauréat-Maîtrise, et sur les conditions relatives à l'admissibilité au programme de M.Sc. (physiothérapie) et au programme de M.Sc. (Ergothérapie).

La Sous-commission du premier cycle a demandé de reformuler les articles 3.16 et 18 des dispositions réglementaires ainsi que les conditions d'admissibilité au programme de M.Sc. à compter de l'automne 2010, et a approuvé les reformulations proposées dans le cadre d'une consultation écrite tenue subséquemment à sa réunion.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie), à l'école de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/627.

| | | |
|-------------|--|-------------|
| CE-1014-7.2 | FACULTÉ DE MÉDECINE École de réadaptation - Modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) | CE-1014-7.2 |
|-------------|--|-------------|

A-33/1014^e/628, A-33/1014^e/628.1

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie), à l'école de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1014^e/628.

| | | |
|-------------|--|-------------|
| CE-1014-7.3 | ÉCOLE POLYTECHNIQUE - Création d'un programme de Baccalauréat en génie biomédical | CE-1014-7.3 |
|-------------|--|-------------|

A-33/1014^e/629, A-33/1014^e/629.1

La création d'un programme de Baccalauréat en génie biomédical se pose en lien avec l'évolution des bases scientifiques de la discipline du génie biomédical, ainsi que des besoins socio-économiques relatifs aux modalités de diagnostic et de traitement en milieux de la santé. L'élaboration du programme a comporté une consultation importante auprès des intervenants du milieu. Les objectifs de formation du programme portent sur la préparation à une carrière dans les domaines déjà établis ou en émergence du génie biomédical, sur l'intégration des aspects biomédicaux aux spécialités traditionnelles du génie en lien avec les besoins du milieu, et sur une formation multidisciplinaire permettant de préparer les diplômés de ce programme à la poursuite d'études en génie biomédical aux études supérieures ou dans des domaines connexes (médecine, génie, administration). La structure du programme (décrite au chapitre 7 du document de présentation) comporte un cœur de 108 crédits de cours obligatoires (dans les disciplines des mathématiques, des sciences fondamentales, du génie biomédical, d'autres disciplines du génie, de l'informatique et de disciplines complémentaires), un choix d'orientations de 12 crédits suivies dans la quatrième année du programme, et un stage obligatoire de 3 crédits (correspondant à quatre mois), suivi hors programme. Il est prévu de continger le programme à une cohorte de 50 étudiants pour les premières années d'implantation du programme.

Des précisions sont apportées sur le processus d'accréditation du programme, laquelle sera complétée en 2011; les premiers diplômés sortiront en 2012. Il est prévu de procéder à une évaluation du programme au terme d'une période de trois ans suivant son implantation. Un suivi du cheminement des étudiants par cohortes sera également effectué.

On prend note d'une remarque sur le fait que les étudiants du programme de détiendront pas tous une formation de base dans certaines matières, dont la biologie moléculaire ou l'anatomie. Il conviendra de tenir compte de cet aspect dans le développement de formations correspondantes aux cycles supérieurs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat en génie biomédical, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1014^e/629.

| | | |
|--|---|-------------|
| CE-1014-7.5 | ÉCOLE POLYTECHNIQUE - Règlements pédagogiques du programme de Baccalauréat | CE-1014-7.5 |
| <hr/> | | |
| A-33/1014 ^e /631, A-33/1014 ^e /631.1 | | |

La modification à l'article 9.10 des Règlements pédagogiques des programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique vise à préciser les modalités réglementaires relatives aux stages. La présentation des modalités définies se reporte au document de présentation.

Il est mentionné que la Sous-commission du premier cycle a convenu de modifier l'article 9.10.6, par l'ajout de la mention « pour un motif jugé valable par l'École ».

On observe que la formulation des articles gagnerait à être mieux précisée, notamment en regard d'aspects juridiques et techniques. Après discussion, la Commission convient de l'approbation du projet présenté, sous réserve de la mise en forme juridique des énoncés des articles concernés; on convient que cette démarche pourra être effectuée conjointement par la Direction affaires institutionnelles et secrétariat général de l'École Polytechnique et par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat général de l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

sous réserve de la mise en forme juridique des dispositions règlementaires proposées et laquelle sera effectuée conjointement par la Direction affaires institutionnelles et secrétariat général de l'École Polytechnique et par le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat général de l'Université,

la Commission des études approuve la modification aux Règlements pédagogiques du programme de Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1014^e/631.

| | | |
|-----------|--------------------------|-----------|
| CE-1014-8 | <u>AFFAIRES DIVERSES</u> | CE-1014-8 |
|-----------|--------------------------|-----------|

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

| | | |
|-----------|-------------------------|-----------|
| CE-1014-7 | <u>PROCHAINE SÉANCE</u> | CE-1014-7 |
|-----------|-------------------------|-----------|

La prochaine séance aura lieu le mardi 14 octobre 2008, à 14 heures.

| | | |
|-----------|-----------------------------|-----------|
| CE-1014-8 | <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u> | CE-1014-8 |
|-----------|-----------------------------|-----------|

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté le 14 octobre 2008 – délibération CE-1016-2.1

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier